

Image not found or type unknown



partage droits de succession

Par **JOMIER/Mitzi**, le **25/03/2019** à **12:21**

Je suis veuve avec 2 enfants depuis 10 ans . lors de la succession en 2009 la part des droits de chacun a été déterminée en fonction de mon age au décès .

Si on liquide des biens mobiliers conservés sur un plan epargne retraite jusqu'a ce jour , faut il, remettre en cause le partage des parts attribuée a chacun en fonction de mon age actuel.

merci